

3CA.COM
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : Immeuble Nice Premier A -
455 Promenade des Anglais - 06200 NICE
904 636 438 RCS NICE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 18 MARS 2026

Les soussignés :

Monsieur Jean-Luc CALLEJA,
- titulaire de 52 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 508 parts sociales en usufruit,

Monsieur Tristan CALLEJA,
- titulaire de 220 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 254 parts sociales en nue-propriété,

Monsieur Valentin CALLEJA,
- titulaire de 220 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 254 parts sociales en nue-propriété,

Détenant ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 3CA.COM désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3CA.COM et conformément aux dispositions de l'article L.223-27 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité d'étendre l'objet social à l'activité d'organisation, gestion, réalisation, étude, conseil et marketing dans des missions de contractance générale, de maîtrise d'ouvrage déléguée, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre, tant en ce qui concerne les bâtiments que les aménagements intérieurs ou extérieurs, pour le compte de personnes physiques ou morales, locataires ou propriétaires de locaux professionnels ou non ; de commercialisation d'agencement, de mobilier, d'objets de décoration, œuvres d'art, et tout produit mobilier, accessoire et équipements ; de tous services rattachés au domaine immobilier pour la société elle-même, notamment l'acquisition, la vente, la gestion, la location, la prise à bail, l'exploitation, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, tous conseils immobiliers à des tiers.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

« La Société a pour objet :

- La prise d'intérêt directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, et notamment par voie souscription, rachat, apport ou fusion, de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts sociales, droits sociaux, titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à constituer ;

- L'acquisition, la prise en crédit-bail, l'administration, l'exploitation par bail et location, sous-location ou autrement, la vente de tous biens immobiliers (ou de droits portant sur ces biens) ainsi que la réalisation de tous travaux portant sur ces biens ;

- La direction, la gestion et l'administration des sociétés, entreprises ou immeubles qu'elle détient directement ou indirectement ;

- Toutes prestations de services, conseils, notamment en matière de direction d'entreprises, de gestion financière, de planification, d'organisation, de contrôle et d'information, ainsi que l'animation de groupe, à l'égard des sociétés qu'elle détient directement ou indirectement ;

- La réalisation de toutes opérations financières, tous placements, tous investissements, toutes opérations de trésorerie, avec tout tiers ou avec toutes sociétés ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres, et notamment l'octroi de prêts, d'avances en comptes courants, de garanties et autres ;

- La conclusion de toutes conventions et la constitution de toutes sûretés en vue de la réalisation de l'objet social, en ce compris l'octroi de toutes garanties personnelles et toutes garanties réelles portant sur des éléments d'actifs, l'obtention de toute sûreté ou garantie ;

- L'obtention de tous emprunts, notamment sous forme d'avance en compte courant, d'ouverture de crédit et facilités de caisse ou autrement auprès de toutes banques ou établissements financiers en vue de la réalisation de l'objet social ;

- L'organisation, la gestion, la réalisation, l'étude, conseil et marketing dans des missions de contractance générale, de maîtrise d'ouvrage déléguée, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre, tant en ce qui concerne les bâtiments que les aménagements intérieurs ou extérieurs, pour le compte de personnes physiques ou morales, locataires ou propriétaires de locaux professionnels ou non ;

- La commercialisation d'agencement, de mobilier, d'objets de décoration, œuvres d'art, et tout produit mobilier, accessoire et équipements ;

- Tous services rattachés au domaine immobilier pour la société elle-même, notamment l'acquisition, la vente, la gestion, la location, la prise à bail, l'exploitation, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, tous conseils immobiliers à des tiers. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

Tristan CALLEJA

Jean-Luc CALLEJA

Valentin CALLEJA